



Revue de presse

Conférence de presse de Philippe Delorme,
Secrétaire général de l'Enseignement catholique

Mercredi 27 mars 2024

Europe 1 - L'enseignement privé catholique se défend face aux critiques

Europe 1 - Éducation : après des tensions avec les établissements publics, le privé prépare sa riposte

AEF - L'enseignement catholique se défend face aux critiques sur sa "prétendue opacité", la mixité sociale et ses financements

Libération - Critiques contre les écoles privées : «Le règne de la caricature et de l'excès», estime le secrétaire général de l'enseignement catholique

Tout'Educ - Critiques contre les écoles privées : «Le règne de la caricature et de l'excès», estime le secrétaire général de l'enseignement catholique

AFP - Financement de l'école privée : l'enseignement catholique dénonce des "combats d'arrière garde"

La Croix - Série sur l'enseignement catholique en 4 épisodes

"L'école catholique, un modèle questionné"

Episode 1 - École privée catholique : un enseignement élitiste ?
+ École catholique, l'élitisme en question

Episode 2 - École privée catholique : un enseignement sous contrat mais hors contrôle ?

Episode 3 - Enseignement privé catholique: une autre école, d'autres valeurs ?
+ L'enseignement catholique s'est approprié la réforme de l'évaluation

Episode 4 - Enseignement catholique privé victime... de son succès?

EUROPE 1 – Louise Sallé

Europe 1 matin - 28/03/2024

Cette mise au point à présent exceptionnelle de l'Enseignement privé catholique hier, conférence de presse suite aux critiques dont il est la cible depuis plusieurs semaines. Notamment depuis l'affaire Stanislas et les propos de la ministre Amélie Oudéa-Castera, et la tension risque de monter encore un peu plus dans les jours à venir puisque mardi prochain sera publié un rapport parlementaire sur le financement opaque de l'enseignement privé. Pour se défendre le secrétariat général de l'enseignement catholique tenait donc une conférence de presse hier soir que vous avez suivi pour Europe 1 Louise Sallé.

L'Enseignement catholique est certes financé à 75% par l'État mais ne croule pas sous l'argent. C'est, je cite "un fantasme" que dénonce Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique.

"On ne cache pas des donateurs milliardaires qui nous financeraient de façon occulte, loin de là. Les établissements de l'Enseignement catholique ne sont pas riches, même sont plutôt pauvres puisque environ 30% d'entre eux ont une capacité d'autofinancement inférieur à 5%."

Et comme dans le public, les contrôles et les inspections sont rares pour vérifier les comptes des établissements mais le privé n'est pas responsable.

"Les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment de moyens humains aujourd'hui pour pouvoir contrôler l'ensemble de nos établissements. Donc on demande que ça d'être contrôlé."

"Deuxièmement, je reste toujours très opposé à l'idée qu'il faut retirer aux uns pour donner davantage aux autres. Cela me semble très dangereux d'opposer les jeunes entre eux comme s'il y avait ceux qu'ils ont la chance d'évoluer dans un milieu plus favorisé."

Et pour lui les personnalités politiques qui entretiennent ses tensions ont une responsabilité très grave.

EUROPE 1 – Louise Sallé

Article de presse - 28/03/2024

Éducation : après des tensions avec les établissements publics, le privé prépare sa riposte

Face à la montée des tensions entre l'école publique et l'école privée, le secrétaire général de l'enseignement catholique a tenu une conférence mercredi soir. L'objectif pour celui qui représente près de 95% des établissements privés de France : organiser la riposte.

La tension monte entre le public et le privé. L'enseignement privé sous contrat, en particulier catholique, est sous le feu des critiques [depuis l'affaire Stanislas](#) et les propos de la ministre Amélie Oudéa-Castéra. Et alors qu'un rapport parlementaire dénonçant "l'opacité" du financement de l'école privée sera rendu public mardi prochain, le secrétariat général de l'enseignement catholique a tenu une conférence mercredi soir pour organiser sa riposte face à ces contestations qui montent.

DES ÉTABLISSEMENTS "PLUTÔT PAUVRES"

Devant les journalistes, Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique, l'assure : l'enseignement catholique est certes financé à 75% par l'État, mais ne croule pas sous l'argent. "On ne cache pas des donateurs milliardaires qui nous financeraient d'une façon occulte. Loin de là", assure-t-il au micro d'Europe 1.

"Les établissements d'enseignement catholique sont plutôt pauvres puisque environ 30% d'entre eux ont une capacité de financement inférieure à 5%", ajoute-t-il. Et comme dans le public, les contrôles et les inspections sont rares pour vérifier les comptes des établissements. Mais le privé n'est pas responsable. "Les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment de moyens humains aujourd'hui pour pouvoir contrôler l'ensemble de nos établissements. Mais on ne demande que ça d'être contrôlé", assure le secrétaire général de l'enseignement catholique.

PAS DE STIGMATISATION

"Je reste toujours très opposé à l'idée qu'il faut retirer aux uns pour donner davantage aux autres. Ça me semble très dangereux d'opposer les jeunes entre eux, comme s'il y avait ceux qu'il faut entourer et encadrer, et les autres qu'on stigmatise parce qu'ils ont la chance d'évoluer dans un milieu plus favorisé", regrette-t-il toutefois.

Pour lui, les personnalités politiques qui entretiennent ces tensions ont une responsabilité très grave. Reste à savoir si cette première prise de parole convaincra dans les rangs des syndicats enseignants dans le public, de plus en plus remontés contre les établissements privés.

AEF – Erwin Canard

Article de presse - 27/03/2024

L'enseignement catholique se défend face aux critiques sur sa "prétendue opacité", la mixité sociale et ses financements

"Tout le monde se met" à critiquer "notre prétendue opacité" : "C'est une perception très injuste", affirme Philippe Delorme, le 27 mars 2024. Le secrétaire général de l'enseignement catholique admet que "des questions légitimes se posent" et souligne que les établissements privés sous contrat sont "à la disposition de la puissance publique" pour des contrôles, afin de "montrer la réalité". Le Sgec se défend de "financements opaques" et assure "relever le défi" de la mixité. Par ailleurs, il indique que les groupes en collège ne seront pas forcément mis en place dans ses établissements.



Philippe Delorme (2e en partant de la gauche), le 27 mars 2024, à Paris. AEFInfo - Erwin Canard

"Silencieux" ces derniers temps, selon ses propres termes, alors que l'enseignement catholique fait face à de fortes critiques, Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique (Sgec), s'est montré offensif, le 27 mars 2024, lors d'une conférence de presse qu'il avait convoquée.

Après la polémique apparue l'an dernier autour du manque de mixité sociale au sein des établissements privés sous contrat (lire sur AEF info [ici](#) et [là](#)), à 94 % catholiques, ces derniers ont été de nouveau pointés du doigt avec l'affaire Amélie Oudéa-Castéra, largement critiquée, alors qu'elle était ministre de l'Éducation nationale, pour avoir scolarisé ses enfants au groupe scolaire privé sous contrat Stanislas de Paris ([lire sur AEF info](#)). En outre, un rapport de l'IGESR a notamment pointé des "dérives dans l'application du contrat d'association" au sein de cet établissement ([lire sur AEF info](#)).

Des syndicats ([lire sur AEF info](#)) et élus ([lire sur AEF info](#)) sont alors montés au créneau afin de demander notamment un meilleur contrôle des établissements privés sous contrat et de conditionner leur financement à des critères de mixité sociale, ce que recommande également la Cour des comptes ([lire sur AEF info](#)). Une mission parlementaire menée par Paul Vannier (LFI-Nupes, Val-d'Oise) et Christopher Weissberg (Renaissance, Français établis hors de France) doit également rendre ses conclusions ([lire sur AEF info](#)) (cf. encadré).

LE RAPPORT VANNIER-WEISSBERG "SERA À CHARGE", ESTIME LE SGENC

Le rapport des députés qui sera publié le 2 avril "sera à charge, vu la façon dont a été posé le problème", assure Philippe Delorme. La mission doit mesurer le montant et l'évolution de l'ensemble des financements publics (État, collectivités territoriales...) des écoles privées sous contrat. "Ils partiront de certains dysfonctionnements - réels - pour généraliser, et vont prôner davantage de contrôle et moins de moyens au privé", prévoit le Sgec.

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE "RÉCLAME" PLUS DE CONTRÔLES

"Une partie du débat public a tourné autour de notre prétendue opacité, d'un manque de transparence, ce qui m'a interloqué : je trouve cette perception très injuste", explique Philippe Delorme. Et de pointer du doigt de nombreux acteurs ayant critiqué l'enseignement privé sous contrat.

"Tout le monde s'y met : nous sommes la nouvelle manne politique de certains bancs et de vieilles ligues qui essaient de se redonner une nouvelle jeunesse dans des combats d'arrière-gardes, comme arrêter le financement public du privé sous contrat. Des sociologues et des économistes formulent des solutions aussi magiques qu'idéologiques : 'fermons la moitié du privé !'. Puis, militants et syndicats expriment leur vision de la justice sociale en bloquant l'entrée de nos établissements", en référence à une mobilisation d'enseignants du public devant l'établissement privé Saint-Joseph-du-Loquidy, à Nantes, qui a dû annuler ses cours, le 20 mars.

Néanmoins, Philippe Delorme reconnaît que "des questions légitimes se posent". Par exemple, sur la transparence et le contrôle des établissements sous contrat : "Les processus de contrôle ne sont pas toujours mis en œuvre mais nous sommes à la disposition de la puissance publique pour ces contrôles, voire nous les réclamons. Ils montreront la réalité des chiffres, dissiperont les malentendus et on sortira des fantasmes. Nous réalisons des contrôles en interne mais c'est à l'État de faire son travail", considère le Sgec, alors que Nicole Belloubet a annoncé un renforcement prochain de ces contrôles ([lire sur AEF info](#)). La Cour des comptes, dans un rapport de 2023, qualifiait les contrôles pédagogiques, administratifs et financiers des établissements privés sous contrat de "minimalistes" ([lire sur AEF info](#)).

STANISLAS PRÊT À ATTAQUER LA MAIRIE DE PARIS

Alors que l'IGESR, dans son rapport sur Stanislas, observe des "dérives relevées en cours de catéchèse" et que *Mediapart* a documenté un "univers sexiste, homophobe et autoritaire", Philippe Delorme rejetait ses accusations, fin février ([lire sur AEF info](#)). Interrogé sur ce point, le Sgec l'affirme : "Je ne minimise rien, je m'en tiens aux faits ; il y a 14 préconisations formulées, je m'y tiens". Il estime en outre que si la mairie de Paris met en œuvre sa volonté annoncée le 17 janvier de suspendre le versement des forfaits à Stanislas, "l'établissement attaquera et gagnera, car c'est illégal".

"ON A UN ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE PAUVRE"

Sur le volet financier, le Sgec considère qu'il y a "aussi des fantasmes autour de financements opaques. Mais la réalité est qu'on a un enseignement catholique pauvre, avec beaucoup d'établissements très fragiles." Alors que la "Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique" est parfois montrée du doigt, Philippe Delorme indique qu'elle "donne 6 M€ par an" aux écoles catholiques, ce qui est très peu relativement", et que les données sont "publiques".

Quant à la mixité sociale et scolaire, Philippe Delorme affirme que "c'est un défi que nous relevons. On nous caricature car on raisonne sur quelques exemples. Nous étions hier en visite dans l'Aveyron où l'IPS moyen des établissements privés est inférieur à celui du public", répond le Sgec. Il reconnaît toutefois que, "depuis deux ans, notre IPS moyen a augmenté, en raison du départ de familles modestes pour des raisons budgétaires post-Covid. Mais le manque de mixité est surtout dans les centres urbains ; ailleurs, la question ne se pose quasiment pas".

Philippe Delorme rappelle en outre que le protocole pour améliorer la mixité dans le privé sous contrat signé avec Pap Ndiaye a été pris "à bras-le-corps et tout est mis en œuvre pour respecter les engagements", notamment la mise en place d'une "contribution financière différenciée en fonction des revenus des parents" ([lire sur AEF info](#)). Et le Sgec de défendre ses établissements : "On insinue - et c'est odieux - que les chefs d'établissement, notamment à Paris, feraient le choix de refuser les dossiers d'élèves de milieux défavorisés : c'est faux". Il explique en outre qu'il y a "des endroits où même si les frais sont de zéro pour les boursiers, ces familles ne viennent pas. Il y a une autocensure".

"DANS LES TROIS ANS À VENIR, NOUS IRONS PLUS LOIN QUE LE PROTOCOLE"

Alors que le protocole sera évalué à la rentrée 2024, a affirmé Nicole Belloubet ([lire sur AEF info](#)), Philippe Delorme l'assure : "Dans les trois ans à venir, nous irons beaucoup plus loin que les objectifs du protocole", pourquoi pas avec "un tarif spécial boursier".

"Nous travaillons avec l'AMF sur ces questions des droits et devoirs des communes et des établissements, dans un dialogue constructif", continue-t-il. Et de revendiquer de nouveau une participation des collectivités aux frais de cantines des élèves du privé sous contrat.

Si les établissements ne sélectionnent pas, en général, en fonction du revenu des parents, selon lui, le Sgec admet en revanche que certains "sélectionnent selon le niveau scolaire, comme cela existe dans le public à Paris à Henri IV, Louis-Le-Grand, ou au lycée du Parc à Lyon... Mais ce n'est pas ce que je porte". Il indique toutefois qu'un des "obstacles principaux" est le "comportement des élèves : les enseignants sont prêts à accueillir la difficulté scolaire, mais l'indiscipline reste compliquée et il y a une difficulté à ce niveau-là".

LES GROUPES AU COLLÈGE NE SERONT PAS FORCÉMENT MIS EN ŒUVRE DANS LE PRIVÉ SOUS CONTRAT

La mise en œuvre de groupes au collège en maths et en français "relève de notre liberté d'organisation pédagogique car les règles ne s'appliquent que sur les volumes horaires globaux des disciplines", explique Philippe Delorme. Sur le fond, "nous ne sommes pas opposés à une pédagogie différenciée ; en revanche, nous sommes moins favorables au côté systématique", poursuit-il. Il dénonce par ailleurs le manque de moyens alloués par l'État pour organiser ce dispositif : "Nous n'avons eu aucun poste supplémentaire pour cela, contrairement au public, mais seulement le redéploiement de 370 postes relatifs à la suppression de la 26e heure." Résultat, conclut le Sgec : "Ceux qui ont reçu des miettes de moyens mettront en place des groupes avec une organisation qui leur est propre ; ceux qui n'ont rien reçu pourront s'organiser en barrettes, par moment faire des groupes de besoin, mais ne pourront sans doute pas avoir des effectifs réduits pour les élèves en difficulté, sauf à avoir de l'autre côté des classes à 35, 40".

Libération – Elsa Maudet

Article de presse - 27/03/2024

Contre-attaque

Critiques contre les écoles privées : «Le règne de la caricature et de l'excès», estime le secrétaire général de l'enseignement catholique

L'enseignement public-privé en débat

Alors qu'un rapport parlementaire sur le financement public des établissements privés doit être présenté mardi 2 avril en commission, Philippe Delorme défend sa paroisse.



Au sein du groupe scolaire Charles-Péguy à Bobigny. 7 000 établissements font partie du réseau de l'enseignement catholique. (Cyril Entzmann/Divergence)

L'enseignement catholique lance son opération transparence. A six jours de la publication d'un rapport parlementaire sur le financement public des établissements scolaires privés sous contrat, la presse était invitée, ce mercredi 27 mars matin, à échanger avec Philippe Delorme, son secrétaire général, sur tous les sujets qui ont pu émouvoir l'opinion ces dernières semaines. Il était resté discret dans [la tempête Amélie Oudéa-Castéra](#), concédant seulement [un entretien à Ouest-France](#), un autre [au Monde](#), fin février, soit un mois et demi après le déclenchement de l'affaire portant sur la scolarisation dans le privé des enfants de l'alors ministre de l'Éducation nationale.

«J'ai pu vous paraître un peu silencieux. Ce silence s'explique par le fait que je ne voulais pas d'un affrontement stérile», a assumé Philippe Delorme en préambule. Mais «tout le monde s'y met. Ça commence à faire beaucoup». Il est donc temps, juge-t-il, de répondre aux attaques et aux critiques, étrillant au passage «le règne de la caricature et de l'excès», épinglant «de vieilles ligues qui essaient de se redonner une nouvelle jeunesse dans des combats d'arrière-garde».

Le rapport parlementaire, présenté mardi prochain en commission des affaires culturelles et de l'éducation par les députés Paul Vannier (LFI) et Christopher Weissberg (Renaissance), «sera un rapport à charge, prédit Philippe Delorme. *Ils partiront de certains dysfonctionnements réels pour généraliser*». Sur le manque de mixité sociale dans les établissements privés, souvent pointé, «on nous caricature, on ne raisonne que sur quelques exemples», défend le secrétaire général de l'enseignement catholique.

BASE DE DONNÉES EN PHASE DE TEST

La liste des indices de position sociale, qui reflètent le niveau socio-économique des élèves, est pourtant publique et [démontre que ces indicateurs sont bien plus élevés dans le privé que dans le public](#) – même s'il existe des contre-exemples. Surtout, la mixité est «en fort recul depuis une vingtaine d'années» dans les établissements privés, [pointait la Cour des comptes en juin](#). Le secrétaire général de l'enseignement catholique, lui, reconnaît une baisse de la mixité «ces deux dernières années», effet qu'il impute

notamment à la gentrification de certains quartiers : *«C'est directement lié au départ des familles les plus modestes pour des raisons budgétaires, y compris quand on est prêts à les aider pour rester.»*

Mais Philippe Delorme tient à afficher du volontarisme. Alors que, dans le cadre du [protocole d'accord en faveur de la mixité signé l'an passé avec le ministère de l'Éducation nationale](#), l'enseignement catholique s'était engagé à *«augmenter de 50 % minimum»* le nombre d'établissements modulant les contributions financières en fonction des revenus des familles, le secrétaire général parle désormais de *«généraliser»* ce principe – sans toutefois pouvoir l'imposer aux quelque 7 000 établissements de son réseau – et envisage *«peut-être d'aller plus loin en imaginant un tarif spécial pour les élèves boursiers»*. En outre, la base de données qui compilera les frais de scolarité, les aides sociales et les subventions publiques de chaque établissement, prévue dans le protocole d'accord, est désormais en phase de test, avant une mise en place effective *«dans le courant de l'année prochaine»*. *«On fait cette base de données parce qu'on a bien conscience qu'il y a une autocensure des familles»*, note Philippe Delorme, prenant pour exemple un établissement bordelais qui propose *«la quasi-gratuité pour les élèves boursiers et, l'année dernière, le chef d'établissement n'a eu que deux dossiers»*.

«Nous réclamons des contrôles»

Pour autant, pas de coup de baguette magique, reconnaît-il : *«En septembre, pas grand-chose n'aura bougé. On ne va pas avoir d'un seul coup une augmentation massive du nombre de boursiers dans nos établissements. Mais, dans les trois ans à venir, on dépassera largement les objectifs fixés dans le protocole.»*

Sur le plan du tri scolaire, dont l'enseignement privé est accusé, *«si vous me dites qu'il y a des établissements qui sélectionnent leurs élèves sur dossier, je réponds : oui, mais ce n'est pas ce que je porte»*, tranche Philippe Delorme. Quid alors des établissements [qui écrèment leurs élèves en cours de scolarité afin de garder les meilleurs](#) et de pouvoir afficher de bons résultats aux examens ? *«Je condamne fermement cette pratique»*, répond le secrétaire général, qui nuance : *«Quand il y a des exclusions scolaires, dans 90 % des cas, quand les parents le veulent bien, les élèves restent dans notre réseau. J'ai les chiffres.»*

Quant aux contrôles pédagogiques, financiers et administratifs, *«ils ne sont pas toujours mis en œuvre, convenons-en, mais nous y sommes disposés, voire nous les réclamons»*, a défendu Philippe Delorme, réitérant une position déjà affirmée auprès du Monde fin février. Enfin, concernant les groupes de niveau, *«il y a des établissements qui les mettront en place, d'autres pas»*, résume-t-il, dénonçant le manque de moyens dégagés par l'Etat pour permettre leur déploiement.

Tout'Educ – Pascal Bouchard

Paru dans Scolaire - 27/03/2024

[L'enseignement catholique dénonce toutes les "contre-vérités" sur son financement et ses efforts en termes de mixité sociale](#)

"On va vers quelque chose de très grave", certains cherchent à diviser les jeunes, à fomenter "une guerre entre jeunes, c'est extrêmement dangereux pour l'avenir de la société." C'est avec une certaine "véhémence" que Philippe Delorme décrit la situation créée par les polémiques actuelles autour de l'enseignement privé et de la question de la mixité sociale. Le secrétaire général de l'enseignement catholique réunissait ce 27 mars la presse pour dénoncer les "contre-vérités" qui circulent sur le privé sous contrat.

Le SGEN, qui nie qu'il y ait la moindre opacité dans le financement des établissements privés, propose une analyse des données de la DEPP (le service statistique de l'Education nationale) : le coût total pour le contribuable (donc en cumulant les dépenses de l'Etat et des collectivités) d'un élève du privé sous contrat dans le 1er degré est de 3 120€/an dont 876€ à la charge des communes (contre 6 910€ pour un élève du public, dont 2 678€ à la charge des communes), sommes qui ne tiennent pas compte du financement de la restauration scolaire dans le public. En ce qui concerne le 2nd degré, le coût d'un élève dans le public est de 8 055€ (dont 2 321€ à la charge du département ou de la Région) contre 4 851€ pour un élève du privé sous contrat (dont 692€ à la charge de la collectivité territoriale).

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE EST PAUVRE

Le secrétaire général nie encore que le calcul du montant du "forfait d'externat" (dû par les collectivités aux établissements privés à parité des dépenses engagées pour les écoles et établissements publics, ndlr) soit complexe : "Il est complexe quand on veut qu'il le soit", et de dénoncer la mauvaise foi de certains élus, lorsqu'il s'agit par exemple d'évaluer les dépenses partagées pour certains locaux municipaux qui servent pour l'accueil des élèves de maternelle (la dépense doit être intégrée au calcul du forfait) et pour le centre aéré (la dépense n'est pas prise en compte). Au total, même s'il reconnaît que ce n'est pas toujours le cas, il évoque un "enseignement catholique pauvre". La "fondation Saint-Matthieu" qui collecte des dons pour les écoles sous contrat, objet de "fantasmes", ne récolte que quelque 6 M€ chaque année. Quant aux capacités d'autofinancement des OGEC (les organismes de gestion des établissements, ndlr), elles sont en moyenne inférieures à 5 % des besoins.

Il reconnaît toutefois des situations particulières. Interrogé sur les moyens dont disposent les lycées parisiens pour proposer des enseignements de spécialité ou facultatifs, il évoque une "erreur de calcul du rectorat" qui explique une situation plus "confortable" que dans les lycées publics. Et, s'agissant de la gestion des établissements, il fait remarquer que "les processus de contrôle existent", même s'ils ne sont "pas toujours mis en oeuvre" par le ministère, notamment en ce qui concerne la situation financière des établissements, faute de moyens. "Nous les réclamons." Quant à la mixité sociale, c'est "un défi que nous relevons", poursuit P. Delorme. Là aussi, "on nous caricature", assure-t-il, donnant l'exemple d'établissements privés dans l'Aveyron dont l'IPS (indice moyen de position sociale des élèves, ndlr) est inférieur à celui du public. "Nous mettrons tout en oeuvre pour respecter nos engagements", pris dans le cadre du protocole signé avec Pap Ndiaye.

L'AUTOCENSURE DES FAMILLES POPULAIRES

La plateforme qui doit permettre de recueillir des indications sur les progrès réalisés dans ce domaine est en phase de test et, prévient P. Delorme, "tout n'aura pas bougé" au mois de septembre, mais "des choses commencent à bouger" et "dans les 3 ans" qui viennent, l'enseignement catholique sera allé au-delà ce que prévoit le protocole, plus de la moitié des établissements auront modulé les contributions des familles en fonction de leur situation.

Encore faut-il que les familles ne s'autocensurent pas. Un collègue bordelais n'a, par exemple, reçu que deux dossiers de candidature pour des enfants boursiers. Le SGEN pose aussi la question des aides à la restauration scolaire. Les familles doivent déboursier plus de 6€ par repas alors qu'elles paient moins d'un euro dans le public. Elles ne peuvent donc pas s'orienter vers le privé. Il reconnaît d'ailleurs certaines "maladresses" de gestionnaires qui se sont adressés aux collectivités sur le mode "maintenant, vous devez payer pour les aides sociales à nos élèves".

GROUPES DE BESOIN ? LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SONT LIBRES DE S'ORGANISER COMME ILS LE SOUHAITENT

Il reconnaît d'autre part que certains établissements privés, tel Stanislas, pratiquent l'élitisme, mais, fait-il aussitôt remarquer, c'est aussi le cas d'Henri IV, de Louis-le-Grand, du lycée du Parc... Il ne nie pas non plus que l'IPS moyen des établissements privés catholiques ait augmenté "ces deux dernières années", mais il

explique le phénomène par la crise économique, certaines familles, celles qui avaient le moins de moyens, ont retiré leurs enfants des établissements privés quand elles n'ont pas quitté les centres villes pour rejoindre la périphérie. Il conteste d'ailleurs que les établissements privés parisiens attirent les élèves favorisés de Seine-Saint-Denis, seuls 3 % des élèves de 6ème seraient concernés.

Interrogé sur les groupes ("de besoin", "de niveau" ou "d'élèves"), il répond : "liberté d'organisation pédagogique" des établissements. La constitution de "groupes", "par moments", pour répondre à "un besoin particulier", n'est pas "illégitime", mais il pointe le risque de dérive vers des "classes de niveau". Il invite implicitement les établissements à ne pas les mettre en place, d'autant que l'enseignement privé n'a reçu aucune des "miettes" qui ont pu être redistribuées, en termes de postes, pour leur mise en oeuvre. A la 26ème heure de 6ème supprimée correspondent pour l'enseignement privé 370 ETP qui ont été redistribués. Le privé n'a par ailleurs touché aucun des "2300" postes annoncés et déjà répartis entre les établissements publics (dont 1 500 correspondent en fait à la 26ème heure).

AFP – Sophie Laubie

Article de presse - 27/03/2024

Financement de l'école privée : l'enseignement catholique dénonce des "combats d'arrière garde"

Le secrétaire général de l'enseignement catholique a dénoncé mercredi des "combats d'arrière-garde" visant l'école privée contre qui les critiques ont récemment redoublé, ses détracteurs l'accusant d'être financée par des fonds publics tout en accentuant la ségrégation scolaire et sociale.

"Une partie du débat public autour de notre prétendue opacité, manque de transparence, m'a interloqué, et je trouve surtout cette perception très injuste et pas ajustée", a déclaré Philippe Delorme lors d'une conférence de presse.

Selon lui, "tout le monde s'y met. Nous sommes la nouvelle manne politique de certains bancs, de vieilles ligues qui essaient de se redonner une nouvelle jeunesse dans des combats d'arrière-garde".

Philippe Delorme fait allusion aux diverses critiques ces derniers mois à l'encontre de l'enseignement privé sous contrat, accentuées par la polémique née des déclarations de l'ex-ministre de l'Education Amélie Oudéa-Castéra sur la scolarisation de ses enfants dans un établissement privé.

Les propos de M. Delorme interviennent à quelques jours de la présentation d'un rapport parlementaire sur le financement public de l'enseignement privé sous-contrat, qui sera présenté mardi par le député LFI Paul Vannier en commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale. Il y critique notamment un manque de contrôle du financement de l'école privée.

Interrogé sur ce rapport parlementaire à venir, M. Delorme a assuré: "le financement de l'enseignement privé sous-contrat n'est pas opaque. Il est transparent et on ne cache pas des donateurs milliardaires qui nous financeraient de façon occulte, loin de là", a-t-il lancé.

"Je regrette que tous nos établissements ne soient pas contrôlés financièrement chaque année", a-t-il ajouté, assurant que ceux-ci publient "un bilan comptable très précis, donc c'est assez simple de vérifier sans y passer des heures".

En juin dernier, la Cour des comptes a également exhorté l'enseignement privé sous contrat à "rénover en profondeur" ses liens avec l'Etat.

"Certains acteurs, politiques ou autres remettent en cause notre existence, ça ressemble à une vieille guerre que je pensais définitivement enterrée", a regretté Philippe Delorme, estimant que "ça commence à faire beaucoup".

Le privé sous contrat scolarise plus de 2 millions d'élèves dans un peu plus de 7.500 établissements, financés à hauteur de 75% par des fonds publics.

La Croix – Emmanuelle Lucas

Episode 1 - 24/03/2024

École privée catholique : un enseignement élitiste ?

Analyse En octobre 2022, la publication d'indicateurs de l'éducation nationale a montré que l'écart social se creuse entre les familles du privé et du public. L'enseignement catholique a entrepris des efforts pour rester ouvert à tous. À quelques jours de la parution d'un rapport parlementaire, La Croix reprend les principaux reproches à ce sujet pour mieux cerner la réalité.



L'installation de l'enseignement catholique dans des quartiers périphériques ou plus populaires dépend aussi des collectivités et du choix des élus.

ANTOINE BOUREAU / HANS LUCAS VIA AFP

Série
L'école catholique, un modèle questionné
Épisode 1/4

L'Histoire est parfois déroutante. Au XVII^e siècle, Jean-Baptiste de La Salle fondait à Reims des écoles pour sortir les enfants de la rue. Trois siècles plus tard, l'un des établissements de son réseau, le lycée La Rochefoucauld, dans le 7^e arrondissement de Paris, présente l'indice de positionnement social (IPS) le plus élevé de la capitale, juste après celui de l'école privée Jeannine-Manuel – bilingue et non confessionnelle. Cet indicateur de l'éducation nationale est calculé à partir des revenus mais aussi des ressources culturelles d'un panel de familles d'élèves.

Si La Rochefoucauld n'est pas représentatif de l'ensemble des 150 établissements lasalliens – dont de nombreux lycées professionnels aux IPS très bas –, le symbole reste fort. Faut-il y voir le signe d'un glissement inexorable, le révélateur que l'enseignement catholique – 96 % de l'enseignement privé sous contrat – est devenu une école pour riches ? Didier Georges, proviseur à Paris et secrétaire national du SNPDEN, le principal syndicat de direction du public, résume le climat : « *Je ne suis pas anti-privé, mais je constate une amertume parmi mes collègues. On a l'impression qu'on ne lutte plus à armes égales. L'école publique scolarise tout le monde. En face, on a des responsables qui peuvent choisir leurs élèves.* »

[À lire aussi École privée catholique : un enseignement sous contrat mais hors contrôle ?](#)

Indéniablement, l'école catholique s'est embourgeoisée au fil des années. « *En 2002, l'enseignement privé comptait 30 % d'enfants issus de familles favorisées, en 2012 ce chiffre est passé à 36 % et en 2022 à 40 %* », avance par exemple l'historien Philippe Portier, suivant en cela la sociologie du catholicisme qui s'est resserré sur les classes favorisées. La situation inquiète d'ailleurs le privé, qui y voit un risque de perte de contact avec les classes populaires.

DES ÉCOLES TRÈS DIVERSES

Comment expliquer cette évolution ? Tout d'abord, elle n'est pas générale. Les écoles libres sont en fait très diverses : rien de commun, par exemple, entre Stanislas – situé dans le 6^e arrondissement de Paris (IPS de 147,8), qui a récemment défrayé la chronique – et le lycée polyvalent Saint-Louis de Marseille (IPS de 74,5). Les travaux du chercheur Pierre Courtioux sur les collèges en 2014 appelaient déjà à nuancer l'image renvoyée par les IPS : « *Si le privé est surreprésenté parmi les collèges qui pratiquent un entre-soi, il l'est aussi parmi ceux qui mélangent le plus, socialement, les élèves.* »

[À lire aussi Public-privé : la guerre scolaire est-elle déclarée ?](#)

L'évolution sociologique du privé est très liée à la gentrification des centres-villes, où il est très implanté. Vivien Joby, à la tête du groupe scolaire La Providence, créé en 1161 dans Saint-Malo « intra-muros », où le prix du mètre carré s'élève désormais à 5 630 €, reconnaît être très tributaire de la sociologie du quartier. « *On ne peut que buter sur la mixité quand les élèves du public qui voudraient nous rejoindre perdent certaines aides et doivent, notamment, payer 7 € un repas qui pourrait être gratuit dans le public* », prolonge Jérémy Torresan, président du SNCEEL, le principal syndicat des personnels de direction du privé.

ARTICULER MIXITÉ ET LIBERTÉ DE CHOIX DES FAMILLES

Face à ces constats, le privé affiche son volontarisme, dans le respect néanmoins de certaines « lignes rouges », à commencer par le principe de liberté de choix des familles. Philippe Delorme exclut ainsi toute idée de quotas d'élèves boursiers ou d'intégration du privé à la carte scolaire. Plus globalement, il rejette aussi une conception implicite de la mixité sociale qui revient, selon lui, à affirmer que les « *enfants riches sont nécessairement de bons élèves* ».

[À lire aussi À Toulouse, une école catholique qui favorise la mixité sociale](#)

Surtout, il fait valoir que d'autres leviers de mixité sont déjà actionnés. Ainsi, depuis quatre ans, le SGEC procède à une ventilation des postes d'enseignants en fonction des IPS. « Chaque année, nous

répartissons entre académies l'enveloppe globale qui nous est attribuée par le ministère selon trois critères : la démographie, le nombre de professeurs par élève et la pondération sociale », explique Yann Diraison, secrétaire général adjoint. Par exemple, l'académie de Versailles devrait se voir attribuer 500 emplois. « Mais, en tenant compte des IPS, ce sera moins. Autrement dit, les établissements de Versailles peuvent supporter un taux d'encadrement moins favorable que, par exemple, les établissements de l'académie d'Amiens où les IPS sont plus bas que la moyenne. » Ce calcul a été validé par la direction des affaires financières du ministère.

UN TIERS DES ÉTABLISSEMENTS MODULENT LES FRAIS DE SCOLARITÉ

La modulation tarifaire, c'est-à-dire le fait de fixer la contribution des familles en fonction de leurs revenus, est une autre piste. Mais un tiers environ des établissements le pratiquent. « *C'est compliqué*, reconnaît Blandine Schmit, directrice diocésaine de l'académie de Créteil. *Les chefs d'établissement nous disent qu'ils n'ont pas le temps, rechignent à demander les feuilles d'imposition des parents car ce n'est pas dans leur culture.* » À la tête de la direction diocésaine de Poitiers, Bernard Roux constate, lui, que quand elle existe, la progressivité des frais de scolarité est souvent trop faible pour être efficace. « *Il faudrait une tranche très basse, mais cela déstabiliserait très fortement les finances des établissements.* » Or il y va de leur survie économique.

[À lire aussi L'enseignement catholique privé victime... de son succès ?](#)

Quant à l'installation de l'enseignement catholique dans des quartiers périphériques ou plus populaires, elle se heurte à certains obstacles. « *Nous n'avons pas la liberté de nous installer où nous le souhaitons*, illustre Lionel Fautoux, directeur de la communication du réseau des établissements lasalliens. *Ce sont les collectivités qui nous sollicitent ou pas, en fonction de leur évolution démographique et du choix des élus.* »

QUE SONT LES INDICES DE POSITIONNEMENT SOCIAL ?

L'indice de position sociale (IPS) est un « score » attribué à chaque élève en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de ses parents et de critères culturels, comme le nombre de livres à la maison. Chaque année, les établissements se voient attribuer un IPS qui correspond à la moyenne des IPS de ses élèves.

Longtemps utilisés comme outil de pilotage par le ministère de l'éducation nationale, les IPS ont été rendus publics pour les lycées en 2022, puis pour les collèges l'année suivante.

Plus l'écart-type d'IPS au sein d'un établissement est faible, plus l'établissement est homogène socialement, et plus il est élevé, plus le profil social des élèves est varié.

La Croix – Isabelle de Gaulmyn

Episode 1 - 24/03/2024

École catholique, l'élitisme en question

Éditorial L'école catholique est-elle élitiste ? La réalité est plus nuancée, même si l'enseignement catholique, s'il veut rester fidèle aux principes de l'Évangile, doit se poser la question de son positionnement social.



Isabelle de Gaulmyn
MAXIME MATTHYS

Les récentes actualités autour du lycée Stanislas, à Paris, ont braqué les projecteurs sur une réalité gênante pour l'enseignement catholique : son caractère de plus en plus élitiste. Certes, il peut sembler légitime de former des sujets de haut niveau, nourris par des valeurs chrétiennes, capables de prendre ensuite des responsabilités. Pour autant, est-il chrétiennement tolérable de voir les populations les plus fragiles, les moins favorisées, laissées de côté par les écoles catholiques ? Cela est-il compatible avec la doctrine sociale de l'Église et l'option préférentielle pour les pauvres ?

[À lire aussi École privée catholique : un enseignement élitiste ?](#)

L'enquête menée par *La Croix* toute cette semaine montre bien que la réalité est plus complexe. Dans de nombreuses écoles catholiques, surtout en régions, des efforts sont faits pour tenir compte de la situation de chaque enfant, une vraie attention est portée aux difficultés familiales et sociales. Cela étant, on ne peut nier certains facteurs structurels : les établissements religieux sont souvent en centre-ville ; le catholicisme est plus présent dans les catégories sociales favorisées ; il est difficile d'obtenir l'autorisation d'ouvrir de nouvelles écoles en banlieue...

Or, en France, le système éducatif qui laisse une partie de nos jeunes en chemin connaît une crise profonde. L'enseignement catholique, qui se veut présent au monde, ne peut fermer les yeux sur cette réalité. Il lui faut sans doute pour cela résister à la pression de parents anxieux pour l'avenir de leurs enfants dans une société désemparée, et inquiets des insuffisances de réussite scolaire prêtées aux écoles publiques. Car justement, l'élève n'est pas juste un cartable, il est une personne. Réussir sa scolarité n'a aucun sens si on ne le prépare pas, aussi, à réussir sa vie. Ce que l'enseignement catholique appelle l'éducation intégrale, et qui doit être accessible à tous.

La Croix – Bernard Gorce
Episode 2 - 25/03/2024

École privée catholique : un enseignement sous contrat mais hors contrôle ?

Analyse Certaines critiques pointent du doigt l'enseignement privé sous contrat, dont l'école catholique, notamment depuis la publication d'un rapport de la Cour des comptes en juin 2023. Alors qu'un rapport parlementaire doit bientôt sortir sur le sujet, La Croix reprend les principaux reproches formulés pour mieux cerner la réalité. Dans ce deuxième volet, enquête sur les relations entre l'enseignement catholique, l'État et les collectivités locales.



Ces dernières années, le contrôle pédagogique s'est renforcé dans les établissements du privé sous contrat. Ici dans l'établissement Notre-Dame-de-France, à Paris.

PAUL DELORT / FIGARO PHOTO

Série

[L'école catholique, un modèle questionné](#)

Épisode 2/4

L'enseignement catholique s'attend à une charge violente. Début avril, une mission parlementaire rendra un rapport sur l'école privée sous contrat. Le corapporteur LFI, Paul Vannier, a déjà donné le ton, fin janvier dans *L'Humanité*. « *L'argent public versé à Stanislas fait scandale, mais c'est comme cela partout* », déclarait le député, dénonçant « *l'opacité* » du système. Alors que des critiques pointent ces derniers mois un enseignement catholique « *en roue libre* », s'appuyant notamment sur un rapport de la Cour des comptes de juin 2023, qu'en est-il réellement ?

Commençons par le sujet des moyens, c'est-à-dire les dotations d'enseignement (fermetures et ouvertures de classes) allouées chaque année. Dans leur rapport, les magistrats laissent entendre que des recteurs se

laisseraient imposer les décisions du privé alors qu'ils devraient « *en théorie* » mener un dialogue pour objectiver les « *besoins* » scolaires (1).

[À lire aussi École privée catholique : un enseignement élitiste ?](#)

L'idée que le privé serait surdoté est pourtant peu crédible, au regard du processus de préparation d'une rentrée, qui se fait à deux niveaux. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC) procède à la répartition de l'enveloppe globale entre les académies. Elle est ensuite transmise au ministère, « *qui valide à 95 % nos propositions* », assure Yann Diraison, secrétaire général adjoint du SGEC. Sans attendre ces arbitrages qui tombent en janvier, c'est avec l'administration que les directions diocésaines préparent depuis l'automne la rentrée suivante. « *Mon interlocuteur, c'est le directeur de l'enseignement privé au rectorat de Créteil, témoigne Blandine Schmit, directrice diocésaine du Val-de-Marne. Il n'y a pas une semaine sans que nous échangions au téléphone.* »

RESPECT DES PROGRAMMES

Ancien recteur, notamment à Rennes et Nantes, William Marois a pris sa retraite en 2022. Quand on lui cite le rapport de la Cour des comptes, il s'étonne. « *Bien évidemment, on part des besoins scolaires. La préparation de la rentrée fait l'objet d'un dialogue poussé qui s'appuie notamment sur les statistiques démographiques et les demandes d'inscription.* »

Autre critique, les établissements ne respecteraient pas toujours, selon des enquêtes publiées dans la presse, les programmes et volumes d'heures d'enseignement qui s'imposent à eux. Le contrôle pédagogique s'est toutefois renforcé ces dernières années. Les enseignants du privé sont inspectés au même rythme que leurs collègues du public lors des trois « *rendez-vous de carrière* » instaurés en 2016. Un bilan de l'éducation nationale de juillet 2023 souligne que, depuis cette réforme, « *les inspecteurs connaissent mieux ces professeurs* ». Ces visites leur ont permis « *d'aller progressivement dans tous les établissements, de connaître leur profil sur l'ensemble du territoire. Elles sont l'occasion de rappeler certains points réglementaires, de repérer par exemple d'éventuelles irrégularités* ».

[À lire aussi L'enseignement catholique s'est approprié la réforme de l'évaluation](#)

Outre le regard sur la pratique de l'enseignant, « *on peut observer aussi un peu les à-côtés. Même si on a peu de temps, on échange avec le chef d'établissement* », explique Philippe Janvier, secrétaire général du Syndicat national des inspecteurs d'académie (Snia-Unsa). En quinze ans d'exercice dans deux académies, il reconnaît n'avoir « *jamais connu de cas très problématique* ». Ce qui ne l'empêche pas d'interroger les stratégies de recrutement et d'orientation qui peuvent être conduites dans l'enseignement privé. Ni de se montrer critique sur une approche éducative parfois fondée sur la performance individuelle de l'élève. Même constat de William Marois. « *En cas de dysfonctionnement, les choses nous remontent. Il m'est arrivé d'avoir un cas de chef d'établissement qui n'entre pas dans le rang, mais c'est rare.* »

LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE

S'il est tenu au respect des programmes, l'enseignement catholique revendique en revanche sa liberté pédagogique. « *Faire autrement, innover, c'est la vocation même de l'enseignement privé* », insiste Yann Diraison. Au point de s'arranger avec les obligations légales ? Le quotidien *Libération* dénonçait récemment la pratique du grignotage des heures de cours (ramenées par exemple à quarante-cinq minutes) afin que les enseignants fassent sur leur temps de service d'autres activités non liées aux programmes.

[À lire aussi Enseignement catholique : en Haute-Garonne, des efforts de mixité](#)

Une pratique courante ? Les preuves manquent. En 2019, le rectorat de Caen menait trois inspections dans des lycées catholiques à la suite d'un signalement syndical pour non-respect des programmes. Le rapport que nous avons pu consulter livre une analyse très détaillée des enseignements, pour conclure que les volumes d'heures de cours ont été réduits au profit d'ateliers, d'accompagnements personnalisés ou de séances d'évaluation. À une exception près, ces modes d'organisation permettent d'équilibrer « *les temps annuels d'enseignement attendus, voire de les dépasser* », a conclu l'inspection, balayant ainsi les critiques.

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Enfin, certains dénoncent l'opacité sur l'usage des fonds versés aux établissements par l'État et les collectivités locales pour leurs dépenses de fonctionnement (hors salaires des enseignants). Or il y a un commissaire aux comptes dans les grands ensembles scolaires, et tous les documents comptables sont en

principe systématiquement adressés aux directions des finances publiques. Mais ce contrôle administratif n'est « pas mis en œuvre », regrette le rapport de la Cour des comptes. « Cette situation n'est pas de notre fait », se défend Yann Diraison. L'enseignement catholique rappelle en outre que les collectivités locales assistent de droit aux conseils d'administration de clôture des comptes. « Pour les lycées et les collèges, les régions et les départements se déplacent, constate Bernard Roux, directeur diocésain de Poitiers. Mais pour les écoles, les municipalités qui sont invitées sont rarement représentées. »

À lire aussi [Stanislas : l'enseignement catholique répond aux accusations](#)

Laurent Lamberdière, secrétaire général de la FEP-CFDT, syndicat de l'enseignement privé, regrette toutefois un manque de transparence, rappelant que « les syndicats du privé – contrairement à ceux du public – ne siègent pas dans les conseils d'administration ».

Pierre-Vincent Guéret préside la Fédération nationale des Ogec (Fnogec), ces 5 000 associations qui gèrent les établissements : « Elles forment un réseau très structuré aux niveaux départemental et régional qui assure un contrôle interne », insiste-t-il. Que celui de l'administration se renforce à la suite du rapport de la Cour des comptes le laisse « serein ». Il souhaiterait surtout que les magistrats se penchent maintenant sur la participation financière des collectivités. Selon un document de la Fnogec finalisé en janvier, leurs montants varient de 1 à 10. « Il y a peu de transparence sur la manière dont tout cela est calculé », regrette le responsable.

QU'EST-CE QUE LE FORFAIT ?

Les fonds publics financent à environ 75 % l'enseignement privé sous contrat.

Outre les salaires des enseignants, un « forfait d'externat » est versé aux établissements par l'État et les collectivités.

Ce forfait est calculé au prorata des frais de scolarité d'un élève du public. Il comporte une part « personnel », qui finance les agents non enseignants, et une part « matériel », qui couvre les frais d'entretien ou de chauffage.

Le coût de la cantine, qui n'entre pas dans le forfait, est à la charge des familles.

La loi Falloux de 1 850 autorise les collectivités à subventionner les collèges et lycées dans la limite de 10 % des dépenses annuelles des établissements.

(1) Le « besoin scolaire reconnu » inscrit dans le code de l'éducation est défini à partir des données démographiques, de la carte de formation et des demandes d'inscription des familles.

La Croix – Héroïse de Neuville et Emmanuelle Lucas

Episode 3 - 26/03/2024

Enseignement privé catholique : une autre école, d'autres valeurs ?

Analyse L'enseignement privé sous contrat, notamment l'école catholique, est depuis quelque temps sous le feu des critiques. Alors qu'un rapport parlementaire sera bientôt publié, La Croix examine les principaux reproches pour mieux cerner la réalité. Dans ce troisième volet, enquête sur le caractère propre des établissements catholiques parfois accusés de repli identitaire.



Une affiche de La Marseillaise au fond d'une classe dans une école élémentaire privée catholique en contrat avec l'état à Lyon.

ANTOINE BOUREAU / HANS LUCAS

Série

L'école catholique, un modèle questionné

Épisode 3/4

Dans un pays où les catholiques pratiquants ne représentent plus que 4 % de la population, la place de l'école catholique, qui scolarise toujours 2 millions d'enfants, interroge. Voire est source de tiraillements. Plusieurs polémiques récentes ont montré sur quelle ligne de crête se situent aujourd'hui ces écoles, qui doivent articuler l'anthropologie chrétienne et le respect de chacun, dans une époque où les fondamentaux du christianisme sont parfois mal connus et semblent se heurter aux évolutions sociétales. Ainsi, à l'Institution Jean-Paul-II de Compiègne (Oise), l'interdiction de montrer un film consacré à Simone Veil a conduit au départ du directeur. Stanislas, fleuron des établissements parisiens, a été épinglé par un rapport d'inspection, qui lui reprochait notamment de rendre la catéchèse obligatoire, ce qui est contraire au contrat d'association avec l'État.

À lire aussi [Enseignement catholique : le choix de l'école privée hors contrat](#)

Comment une école catholique peut-elle désormais vivre sa spécificité? La réponse va d'autant moins de soi que les catholiques apparaissent plus divisés qu'autrefois, entre les tenants d'une religion ouverte sur le monde et ceux qui défendent un aspect plus identitaire. « *L'équilibre est difficile à tenir : il faut réussir à transmettre notre spécificité sans la brader, tout en restant ouvert à tous* », reconnaît une cheffe d'établissement parisienne, qui préfère ne pas être citée.

« Dans l'éducation catholique, la dimension universelle fait qu'on accueille tout le monde : mais est-ce que cela doit se faire au détriment de nos valeurs fondamentales ? », s'interroge un adjoint en pastorale dans un établissement marseillais. Il prend l'exemple de l'avortement : « Bien que je sois fondamentalement convaincu que c'est un droit essentiel, je n'inviterai pas dans l'établissement des associations qui en font la promotion sans recul. J'aurais tendance à choisir d'autres propositions, avec une position plus nuancée. »

DES ATTENTES DES FAMILLES TRÈS DIVERSES

Les familles elles-mêmes ont des attentes très diverses, constatent les chefs d'établissement, qui sont choisis par leur tutelle – diocèse ou congrégation. Ce sont eux qui sont responsables du « *caractère propre* » reconnu par la loi Debré de 1959. Ce sont eux aussi qui reçoivent les enfants et leurs parents lors des inscriptions.

« On a affaire à tout un panel de familles : de celles qui ne nous trouvent pas assez catho à celles qui trouvent qu'on en fait toujours trop, témoigne le directeur du groupe scolaire La Providence à Saint-Malo. Saint François de Sales nous a montré la voie pour composer avec les uns et les autres : proposer à tous sans jamais rien imposer à personne », résume-t-il.

À lire aussi [École privée catholique : un enseignement élitiste ?](#)

Cette diversité n'est pas, en soi, gênante, selon Jérémy Torresan, nouvellement élu à la tête du principal syndicat des chefs d'établissement du privé, le SNCEEL. « À condition néanmoins que les règles soient claires pour tout le monde dès le départ. Au moment de l'inscription, le chef d'établissement doit dire si la pastorale sera très présente ou pas, afin que les parents inscrivent leurs enfants en connaissance de cause. » D'ailleurs, la pastorale ne peut pas être obligatoire, selon les termes du contrat d'association avec l'État. Chacun sa manière de mettre en musique la proposition chrétienne. Et tout dépend du projet de l'école. Dans certains établissements, l'éducation religieuse est légère, essentiellement confinée à une heure de formation à la culture religieuse prévue par les programmes. Les élèves volontaires peuvent bénéficier d'un parcours de catéchèse et de préparation aux sacrements, mais le projet chrétien n'irrigue, finalement, que peu le projet éducatif global.

Dans d'autres établissements, en revanche, la proposition se révèle beaucoup plus affirmative et englobante avec des temps foisonnants – messes, prières, formation des enseignants – rythmant l'année scolaire. C'est le cas de l'établissement jésuite Saint-Joseph à Reims. « *Notre but est qu'un élève qui sort de chez nous connaisse et ait pu faire l'expérience de la vision chrétienne de l'homme que nous portons. En revanche, que les enfants croient ou pas, je n'ai pas à en juger* », détaille le directeur Olivier Hautier.

À lire aussi [L'enseignement catholique privé victime... de son succès ?](#)

La proposition de la foi doit toujours se faire dans le « *respect de la liberté de conscience*, rappelle Philippe Delorme, secrétaire général de l'enseignement catholique. *C'est pourquoi la pastorale n'a pas à être imposée.* »

Sylvie Latour, adjointe en pastorale, dans un établissement catholique de Vincennes (Val-de-Marne) témoigne : « Cela m'est déjà arrivé d'interpeller des parents sur le fait que leurs enfants ne semblaient pas à l'aise en catéchèse et leur rappeler que cela n'avait rien d'obligatoire. On essaie de faire ce qu'il y a de plus ajusté pour chaque élève. »

« PAS UNE ÉCOLE PUBLIQUE COMME LES AUTRES AVEC OPTION CATÉ »

Dans l'enseignement privé, on pointe d'ailleurs un malentendu sur la portée du caractère propre : « On a le sentiment que certains voudraient faire de l'enseignement catholique, une école publique comme les autres avec option caté, or ce n'est pas ça ! L'enseignement catholique, c'est tout un projet éducatif inspiré de l'Évangile », explique Mgr Benoît Rivière, évêque d'Autun et président du conseil pour l'enseignement catholique. Il met en garde contre une tendance à l'œuvre : « Il faut faire attention à la volonté ambiante d'uniformiser le climat scolaire. »

À lire aussi [Pastorale scolaire, quand l'annonce de l'Évangile est un métier](#)

Sur les questions affectives et sexuelles, par exemple la transidentité, il revendique que l'enseignement catholique (« *qui est un lieu d'Église* ») « *prenne son temps* ». « *On n'adopte pas toutes les demandes et les évolutions. On prône un dialogue ouvert et permanent avec les familles.* » Afin d'aider les chefs d'établissement, le secrétariat général a diffusé des fiches repères sur l'identité de genre, en avril 2023. Parfois, les contestations autour du caractère propre ne viennent pas de l'extérieur mais de l'intérieur de l'enseignement catholique. Depuis plusieurs mois, la FEP-CFDT, principal syndicat du privé, monte au créneau contre ce qu'elle estime être une « *dérive* » dans certains établissements des Pyrénées-Atlantiques : elle dénonce le développement de pratiques « *ritualistes* », comme la bénédiction des cartables ou la place donnée à des congrégations « *traditionalistes* »...

À lire aussi [Lycée Averroès : l'enseignement catholique se prépare à intégrer certains professeurs](#)

Au-delà de ce cas précis, le secrétaire général de l'enseignement catholique s'inquiète d'une forme « de pensée unique » que tend à instaurer une conception extensive des « valeurs de la République ». « Est-ce que nous avons le droit de nous interroger ? De faire vivre un débat ?, interroge Philippe Delorme. Selon moi, notre force est de prôner l'accueil de tous, tout en incarnant une sensibilité particulière. Par notre existence même, par le fait que nous ne faisons pas la même chose que le public, nous servons ainsi la République, car nous incarnons un lien fraternel. Nous nous insérons pleinement dans la devise républicaine, en affirmant qu'il y a un espace entre la liberté et l'égalité. »

LE CARACTÈRE PROPRE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le terme de « *caractère propre* » est au cœur de la loi Debré de 1959.

À l'époque, plutôt que d'ouvrir de nouvelles écoles publiques pour accueillir les enfants nombreux du baby-boom, il est proposé aux écoles privées catholiques déjà existantes de s'associer au service public de l'éducation, tout en gardant leur identité. Pour cela est créé un contrat d'association qui reconnaît leur « *caractère propre* », et leur accorde, de ce fait, une marge d'autonomie et de liberté.

Le caractère propre n'est pas sans limites. Il doit s'articuler avec la liberté de conscience et l'ouverture à tous sans discrimination.

Dans l'enseignement catholique, il désigne la façon de faire l'école dans la tradition de l'Église.

Chaque école privée possède son caractère propre. Les écoles Diwan, par exemple, laïques et bretonnes, ont le leur.

(Source : Secrétariat général de l'enseignement catholique)

La Croix – Bernard Gorce

Article - 26/03/2024

L'enseignement catholique s'est approprié la réforme de l'évaluation

Analyse Depuis 2021, les établissements privés sous contrat sont évalués comme ceux du public, selon une procédure qui vise à valoriser le projet éducatif. La réforme contribue à une meilleure

connaissance de l'enseignement catholique par l'administration.



Selon le Conseil d'évaluation de l'école, environ 20 % des écoles privées sous contrat entrent chaque année dans le cycle d'évaluation.

DRAZEN_ZIGIC / DRAZEN – STOCK.ADOBE.COM

C'est une réforme qui s'est mise en place à bas bruit mais qui contribue à resserrer les liens entre l'enseignement privé sous contrat et le secteur public. La loi pour une école de la confiance de 2019 a introduit un nouveau cadre d'évaluation des établissements scolaires publics comme privés, qui repose sur une première phase d'autoévaluation et se prolonge par la visite de professionnels extérieurs. L'équipe est en général composée d'inspecteurs de l'éducation nationale, de chefs d'établissement du public et du privé et donne lieu à un rapport au rectorat. Quatre domaines sont évalués : l'apprentissage et le suivi des élèves, le climat scolaire, la stratégie de l'établissement et ses relations à son environnement.

DES PISTES DE PROGRÈS

Après une phase préparatoire, les écoles, collèges et lycées privés sous contrat sont entrés depuis 2021 dans la boucle, et les premières remontées sont positives. Vice-président du Snceel, principal syndicat des chefs d'établissement du privé, François Bégards a mené une enquête auprès de 89 établissements visités. « *Au départ, certains collègues ont pu craindre une forme de flicage. Mais, à l'arrivée, une grande satisfaction se dégage de cette nouvelle approche.* » Aucun des directeurs interrogés n'évoque une synthèse des visiteurs « *à charge* » ou « *négative* ». Si deux la trouvent « *injuste* », elle est d'abord qualifiée de « *cohérente* » ou « *intéressante* ». Il est reproché au dispositif d'être « *chronophage* », mais il permet aux établissements d'identifier des marges de progrès.

[À lire aussi École privée catholique : un enseignement sous contrat mais hors contrôle ?](#)

L'apport va dans les deux sens. « La première année, on s'est aperçus que les fonctionnaires du public méconnaissaient les modes de fonctionnement du privé », analyse François Bégards, dont le collège Lestonnac, près de Bordeaux (Gironde), a été évalué en 2022. « On a pu expliquer notre projet. Nous pratiquons depuis longtemps l'annualisation du temps de travail des enseignants et nous avons un cabinet d'orthophonistes installé au sein même de l'établissement. » Au bout du compte, « le rapport a souligné

qu'on s'est approprié notre espace de liberté pédagogique et nous a confirmés dans nos pratiques », se félicite le directeur. Cette évaluation n'est selon lui pas étrangère à l'obtention d'une ouverture de classe à la rentrée suivante. « Tous mes établissements auront été évalués l'an prochain, et cela a beaucoup amélioré la connaissance mutuelle », abonde Blandine Schmit, directrice diocésaine de Créteil (Val-de-Marne), qui compte 32 écoles et 21 collèges ou lycées.

LE RISQUE DE L'INSTRUMENTALISATION

Dans un bilan provisoire publié en 2023, le Conseil d'évaluation de l'école (CEE), créé en 2019, soulignait qu'environ 20 % des écoles privées sous contrat entrent chaque année dans ce cycle d'évaluation. Au total, 69 % des établissements publics et privés auront été évalués à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Membre du CEE, la députée Cécile Rilhac (Renaissance) estime que la réforme est en passe d'entrer dans les mœurs, malgré la contestation d'une partie des syndicats du public. « *J'étais moi-même dubitative, admet cette ancienne principale de collège. Mais au bout de quatre ans, on constate une amélioration de la qualité des synthèses qui remontent à nous.* »

À lire aussi [École privée catholique : un enseignement élitiste ?](#)

La question d'une publication de ces évaluations n'est pas tranchée. « Cela risquerait d'être instrumentalisé et aurait des effets délétères, surtout à l'heure des réseaux sociaux », anticipe Cécile Rilhac. Ce qui n'empêche pas les établissements de communiquer sur ce nouvel outil. « L'exercice apporte du crédit vis-à-vis de l'académie mais aussi des familles », souligne François Bégards.

La Croix – Emmanuelle Lucas

Episode 4 - 27/03/2024

L'enseignement catholique privé victime... de son succès ?

Analyse Depuis plusieurs mois, l'enseignement privé sous contrat, au premier rang duquel l'école catholique, est la cible de critiques. À la veille de la publication d'un rapport parlementaire sur le sujet, La Croix reprend les principaux reproches pour mieux cerner la réalité. Dans ce dernier volet, décryptage d'un succès du privé qui reste intact, tout autant qu'il alimente les accusations.



Le groupe scolaire Charles-Péguy à Bobigny, établissement catholique non mixte de Seine-Saint-Denis, le 24 mars 2023.

CYRIL ENTZMANN / DIVERGENCE

Série L'école catholique, un modèle questionné Épisode 4/4

Quand on demande à Armelle pourquoi elle a mis ses deux enfants dans le privé, elle parle de sa propre enfance. « Je me suis souvenue de mon passage dans le privé en CE1, après un CP difficile dans le public avec la méthode globale, du contraste avec ma nouvelle classe toute calme, tenue par une religieuse. Alors j'ai voulu la même chose pour mes enfants : du calme et des méthodes classiques. » Qu'importe que la méthode globale ait disparu dans le public depuis longtemps, ou que les religieuses soient devenues rares dans le privé. Comme de nombreux jeunes parents, Armelle est venue chercher à l'école privée catholique un cadre rassurant et des « valeurs traditionnelles », deux motivations fréquentes, selon un récent sondage de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre, l'Apel. « Peu de parents disent venir pour l'Évangile en tant que tel, reconnaît Vivien Joby, à la tête du groupe scolaire La Providence, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine). Mais en creux, ils plébiscitent notre identité catholique, qui se traduit par l'attention aux élèves. Nos familles considèrent qu'on s'occupe bien de leurs enfants. »

À lire aussi [Enseignement catholique : en Haute-Garonne, des efforts de mixité](#)

À l'heure où les incertitudes sur l'avenir sont nombreuses, certains parents voient dans ces écoles une offre éducative rassurante, et une façon de donner « *le meilleur à leurs enfants* ». La Cour des comptes, dans un rapport de 2023, pointait aussi le poids des difficultés du public dans ce succès du privé. Les magistrats expliquaient avoir visité des établissements sous contrat, dans le cadre de leurs travaux. « *Pour les parents rencontrés lors de ces visites, les établissements publics font souvent figure de*

repousser », notaient les juges. Ces familles avaient trouvé dans le privé une forme de refuge après que leur enfant a été confronté, dans le public, à des problèmes « *de sécurité, à l'insuffisance des remplacements en cas d'absence des enseignants ou à la moindre personnalisation des relations avec l'équipe pédagogique ou de direction* », listait la Cour.

UNE CAPACITÉ À RÉPONDRE À DES ATTENTES DIFFÉRENTES

Les établissements estiment, eux, que leur succès s'explique surtout par la souplesse, qui permet de s'adapter aux demandes des familles aujourd'hui en quête d'aide éducative pour leurs enfants. « *Nous sommes face à un changement de société évident, les parents qui viennent chez nous cherchent des valeurs, des références* », estime Catherine Redon, cheffe d'établissement de Notre-Dame de Bellegarde, près de Lyon (Rhône). Or, grâce au statut particulier du privé, qui bénéficie d'une liberté pédagogique et d'une autonomie accrue, il peut coller aux demandes dans l'air du temps, qu'elles concernent le bien-être des enfants, la performance scolaire ou encore... l'écologie.

[À lire aussi École privée catholique : un enseignement sous contrat mais hors contrôle ?](#)

Chaque établissement catholique est, en effet, régi par un projet d'établissement qui lui est propre et auxquels les parents doivent adhérer au moment de l'inscription. Le développement intégral de l'enfant, c'est-à-dire intellectuel, humain, spirituel, y est central, quitte à ce que ce grand principe se décline de façons très diverses selon les écoles. Par exemple, Notre-Dame de Bellegarde est un établissement écolabellisé dont tout le projet pédagogique est irrigué par l'encyclique *Laudato si'*. « *Nous l'avons décliné en trois axes : apprendre à prendre soin de soi, des autres et du bien commun* », liste Catherine Redon. De là ont germé des tas de projets pédagogiques : relaxation, yoga, mais aussi visites de la synagogue et de la mosquée voisines, « *afin de connaître l'autre* ». Sans compter divers projets solidaires : cross pour financer une école à Ouagadougou, pyramide de boîtes de conserve pour les Restos du cœur, ou carnaval avec les résidents d'un hôpital gériatrique...

UN STATUT PARTICULIER

Tout cela est possible grâce à l'autonomie des chefs d'établissement du privé. « Il me suffit de signer pour faire partir une classe en voyage scolaire au Liban ou remplacer un ordinateur dans la salle informatique. Nos collègues du public sont beaucoup plus contraints par les procédures, alors forcément ça les freine », avance Catherine Redon. « Nous avons les marges de manœuvre pour faire de nos classes des lieux d'expérimentation », confirme Lionel Fauthoux, à la communication des établissements lasalliens. Cette souplesse pédagogique est jugée « intéressante » par le neuropsychologue Johannes Ziegler, membre du conseil scientifique de l'éducation, qui confirme ce côté foisonnant. « Il est vrai que les enseignants du privé sont facilement partants pour mener des expérimentations dans leur classe. C'est stimulant », estime-t-il.

[À lire aussi L'enseignement catholique s'est approprié la réforme de l'évaluation](#)

Vu du public, cette autonomie est perçue comme un atout, certes réel, mais qui ne serait que la partie émergée de l'iceberg. Didier Georges, secrétaire national du SNPDEN, principal syndicat des personnels de direction du public, concède que « *le statut de chef d'établissement du privé est efficace* », mais assortit aussitôt ce constat d'une réserve : « *Ce n'est quand même qu'une partie de l'équation. C'est facile d'être bon quand on est autorisé à renvoyer dans le public les élèves qui ne font pas l'affaire.* »

BEAUCOUP S'INTERROGENT SUR LEURS PRATIQUES

L'école privée se voit régulièrement accusée de creuser les difficultés du public, en attirant les meilleurs éléments. Ce reproche, très relayé ces derniers mois par les syndicats d'enseignants, trouve un écho auprès de nombreux personnels du privé. Nombre d'entre eux s'interrogent sur leurs pratiques de sélection notamment. « *Je constate que certains collègues, et pas seulement à Paris, accordent une très grande importance au comportement pour sélectionner leurs élèves, reprend Vivien Joby. Il va peut-être falloir que ça évolue.* »

[À lire aussi École catholique, l'élitisme en question](#)

Certains parents avouent qu'ils risquent de payer au prix fort les restrictions d'accès à l'école privée, liées à l'afflux des candidatures. Pour Paul Vitart, père de deux enfants scolarisés à Caen et trésorier de l'Apel nationale, l'un des défis de l'enseignement catholique dans les années qui viennent sera de jouer le jeu de l'accueil de tous. « *J'ose espérer que les chefs d'établissement ne sélectionnent pas qu'en fonction des*

notes. S'ils le font, l'enseignement catholique court à sa perte, car la société civile ne l'acceptera pas », lâche-t-il.

Ces questions, qui traversent la communauté éducative, ne semblent pas entamer la confiance des familles, qui plébiscitent l'école de leurs enfants, comme le montre encore le sondage de l'Apel. Les récentes polémiques qui ont porté, par exemple, sur Stanislas à Paris, n'y ont rien changé. « *Certains parents sont agacés, d'autres peut-être en colère, mais l'immense majorité ne reconnaît absolument pas l'école de leurs enfants dans la caricature qui en est faite* », juge Gilles Demarquet, le président de l'Apel.

